



L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique du Canada

2014-2015



Note aux lecteurs

Veillez noter que des corrections ont été apportées au Tableau 1 du Rapport annuel en date du 1^{er} juin 2016. Dans la colonne intitulée « Autochtones », le pourcentage d'Autochtones pour l'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est 29.4 et dans la colonne intitulée « Femmes », le pourcentage de femmes pour Sécurité publique Canada est 59.5.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2016

N° de catalogue BT1-28F-PDF
ISSN : 2292-5589

Ce document est disponible sur le site Web du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Message du président.....	1
Introduction.....	2
Activités du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.....	3
Collaboration et sensibilisation	3
Comités et cercle des champions et des présidents sur l'équité en matière d'emploi.....	4
Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi	4
Conclusion.....	5
Annexe A : Tableaux statistiques	6
Annexe B : Notes techniques.....	17
Administration publique centrale	17
Données concernant les personnes appartenant aux groupes désignés ..	18
Définitions	19

Message du président

En tant que président du Conseil du Trésor du Canada, j'ai le plaisir de présenter le 23^e Rapport annuel au Parlement sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique du Canada.

J'ai la ferme conviction que notre pays est plus fort et notre gouvernement, plus efficace lorsque les personnes qui prennent les décisions reflètent la diversité de la population du Canada. Ce rapport, *L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique du Canada 2014-2015 : Rapport annuel au Parlement*, montre les progrès réalisés par la fonction publique fédérale en vue d'atteindre cet objectif.

La représentation des quatre groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* – les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres d'une minorité visible – a augmenté dans la fonction publique fédérale depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1996. En effet, au cours des trois dernières années, la représentation des quatre groupes a continué de dépasser leur disponibilité au sein de la population active, sauf au niveau de la direction, où il faut augmenter la représentation. Nous reconnaissons l'importance de la diversité, et l'intérêt de tous les Canadiens d'être représentés dans notre fonction publique, pour nous assurer qu'ils jouent un rôle significatif dans l'édification de l'avenir de notre pays.

Notre cabinet diversifié et composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes, nommé l'année dernière, démontre clairement notre engagement. Les progrès réalisés servent de fondement pour bâtir une fonction publique vraiment inclusive qui reflète la diversité de la population que nous servons.

J'invite les parlementaires et tous les Canadiens à lire ce rapport avec optimisme.

Original signé par

L'honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor



L'honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor

Introduction

En vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le président du Conseil du Trésor doit présenter un rapport annuel au Parlement sur l'état de l'équité en matière d'emploi au sein de l'administration publique centrale pour chaque exercice. Le présent rapport rend compte des résultats obtenus et des progrès réalisés en matière de représentation des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi au cours de l'exercice 2014-2015.

Le gouvernement du Canada demeure résolu à assurer la diversité de la fonction publique pour faire en sorte qu'elle soit représentative de la société d'aujourd'hui. Dans son *Vingt-deuxième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*, la greffière du Conseil privé a fait la déclaration suivante : « Une fonction publique forte, axée sur le mérite, non partisane et représentative, et qui est le reflet de la diversité canadienne est essentielle au succès du pays ».

Au 31 mars 2015, pour la troisième année de suite, la représentation des quatre groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi dépassait leur disponibilité au sein de la population active, déterminée à partir des données récemment publiées du Recensement de 2011 et de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012.

- ▶ La représentation des femmes a augmenté légèrement, passant de 54,1 p. 100 à 54,3 p. 100, soit une proportion supérieure à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 52,5 p. 100.
- ▶ La représentation des membres de minorités visibles est passée de 13,2 p. 100 à 13,8 p. 100, soit une proportion supérieure à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 13,0 p. 100.
- ▶ La représentation des Autochtones est demeurée à 5,1 p. 100, soit une proportion supérieure à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 3,4 p. 100.
- ▶ La représentation des personnes handicapées a reculé légèrement, passant de 5,7 p. 100 à 5,6 p. 100, mais elle continue d'être supérieure à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 4,4 p. 100¹.

Du côté de l'effectif de la direction, les taux de représentation étaient inférieurs à la disponibilité au sein de la population active dans trois des quatre groupes désignés.

- ▶ La représentation des femmes a augmenté, passant de 46,1 p. 100 à 46,4 p. 100, ce qui est inférieur à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 47,8 p. 100.
- ▶ La représentation des membres de minorités visibles a augmenté, passant de 8,5 p. 100 à 8,8 p. 100, ce qui est inférieur à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 9,5 p. 100.

1. Les données représentant les membres d'une minorité visible, les Autochtones et les personnes handicapées sont basées sur l'auto-identification volontaire.

-
- ▶ La représentation des Autochtones a diminué, passant de 3,7 p. 100 à 3,4 p. 100, ce qui est inférieur à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 5,2 p. 100.
 - ▶ La représentation des personnes handicapées a reculé légèrement, passant de 5,4 p. 100 à 5,3 p. 100, mais elle continue d'être supérieure à leur disponibilité au sein de la population active, qui est de 2,3 p. 100.²
 - ▶ L'annexe A renferme des tableaux statistiques. On trouvera dans les notes techniques de l'annexe B des précisions au sujet de l'effectif de l'administration publique centrale³, de l'information sur les données concernant les membres des groupes désignés et la définition de certains termes utilisés dans ce rapport.

Activités du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Collaboration et sensibilisation

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaille en étroite collaboration avec la Commission de la fonction publique du Canada dans les dossiers liés à l'équité en matière d'emploi, et il continue de collaborer à une méthodologie commune de collecte et de présentation des données.

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines a élaboré des outils, notamment des documents d'orientation disponibles en braille, à l'intention des personnes qui souhaitent travailler au gouvernement du Canada, sur leurs droits relativement à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et leur droit à la non-discrimination. Ces outils ont vu le jour dans la foulée d'un atelier pilote de sensibilisation que la Commission de la fonction publique du Canada et Emploi et Développement social Canada ont organisé à l'Université Carleton d'Ottawa au cours de 2013-2014.

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines continue de fournir du soutien à divers forums et groupes, comme le Réseau interministériel sur l'équité en matière d'emploi, le Conseil national de la dotation et le Conseil des ressources humaines à l'égard de divers enjeux liés à l'équité et à la diversité en matière d'emploi. D'autres activités menées par le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, des intervenants de premier plan et des agents négociateurs en vue d'atteindre les objectifs au chapitre de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale sont résumées ci-dessous.

-
2. Compte tenu de la forte variabilité d'échantillonnage, cette estimation pour les personnes handicapées doit être interprétée avec prudence.
 3. L'effectif de l'administration publique centrale comprend les employés nommés pour une période indéterminée, les employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et les employés saisonniers, à l'exception des employés saisonniers en congé non payé à la fin de l'exercice.

Comités et cercle des champions et des présidents sur l'équité en matière d'emploi

Les trois champions de l'équité en matière d'emploi ainsi que le Comité des champions et présidents des minorités visibles, le Comité des champions et présidents pour les personnes handicapées et le Cercle des champions et présidents des Autochtones ont exploré une vaste gamme d'enjeux, apporté une contribution à Objectif 2020 et aidé à façonner des initiatives clés du gouvernement, en plus de diffuser et de promouvoir des pratiques exemplaires et des outils sur des questions comme le recrutement et le développement du leadership. En leur qualité d'organismes consultatifs, ils ont défini des enjeux émergents qui ont besoin d'être examinés plus à fond, par exemple, le recours à la technologie pour améliorer l'accessibilité, et ils ont veillé à ce que les initiatives tiennent compte des besoins et des points de vue de leurs communautés.

En 2013-2014, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines a consulté les membres des trois comités de l'équité en matière d'emploi au sujet des questions qui allaient figurer dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014. Les membres des comités et du cercle ont commenté les questions sur le harcèlement et la discrimination.

Chaque sous-ministre champion de l'équité en matière d'emploi a présenté un rapport à la greffière au sujet des priorités courantes, des progrès et des défis de son comité.

La promotion de l'utilisation des plateformes électroniques comme GCpédia et GCconnex a continué d'être faite lors des réunions, car il s'agit de mécanismes utiles pour les consultations ainsi que pour la diffusion de l'information et des pratiques exemplaires entre les ministères qui participent aux trois comités.

Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi

Le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi, qui est un comité du Conseil national mixte, est une tribune qui permet au Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, à la Commission de la fonction publique, aux ministères et aux agents négociateurs de se consulter et de collaborer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'examen de politiques et de pratiques à l'échelle de la fonction publique qui touchent les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

En 2014-2015, le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi s'est concentré sur la nécessité de redéfinir sa mission. Compte tenu du succès des trois comités des champions et des présidents sur l'équité en matière d'emploi, des travaux du Réseau interministériel sur l'équité en matière d'emploi et des efforts qui sont menés continuellement dans les ministères et organismes, le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi a décidé de réfléchir à la façon dont il peut se

concentrer davantage sur les axes prioritaires changeants de l'équité en matière d'emploi au gouvernement aujourd'hui, tout en respectant les principes énoncés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi élaborera une perspective stratégique tournée vers l'avenir qu'il présentera au comité exécutif du Conseil national mixte.

Conclusion

En général, les objectifs d'équité en matière d'emploi de la fonction publique du Canada ont été atteints pour une troisième année de suite. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, par l'entremise du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, continuera de collaborer avec les intervenants clés et d'offrir soutien et conseils aux ministères sur les questions liées à l'équité en matière d'emploi.

Annexe A : Tableaux statistiques

Tableau 1

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné dans chaque ministère ou organisme

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Ministère ou organisme	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres des minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Défense nationale [§]	21 507	39,5	8 485	39,5	705	3,3	1 427	6,6	1 652	7,7
Emploi et Développement social Canada	20 037	69,5	13 926	69,5	923	4,6	1 296	6,5	3 746	18,7
Service correctionnel Canada	17 416	47,4	8 256	47,4	1 727	9,9	947	5,4	1 658	9,5
Agence des services frontaliers du Canada	13 426	48,7	6 534	48,7	491	3,7	601	4,5	2 057	15,3
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	11 313	58,5	6 619	58,5	362	3,2	679	6,0	1 419	12,5
Pêches et Océans Canada [†]	8 938	35,9	3 211	35,9	416	4,7	477	5,3	521	5,8
Santé Canada	8 660	66,3	5 744	66,3	722	8,3	528	6,1	1 826	21,1
Gendarmerie royale du Canada (Personnel civil)	6 181	78,5	4 850	78,5	373	6,0	297	4,8	759	12,3
Environnement Canada	5 971	48,3	2 885	48,3	172	2,9	257	4,3	840	14,1
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	5 511	54,8	3 021	54,8	133	2,4	183	3,3	792	14,4
Citoyenneté et Immigration Canada	5 169	66,4	3 431	66,4	186	3,6	268	5,2	1 266	24,5
Services partagés Canada	5 032	31,9	1 604	31,9	169	3,4	327	6,5	721	14,3
Transports Canada	4 837	45,0	2 177	45,0	167	3,5	224	4,6	699	14,5
Statistique Canada	4 570	50,7	2 316	50,7	105	2,3	287	6,3	939	20,5
Industrie Canada	4 535	50,6	2 295	50,6	139	3,1	218	4,8	758	16,7
Agriculture et Agroalimentaire Canada [†]	4 381	49,0	2 147	49,0	138	3,1	185	4,2	551	12,6
Justice Canada	4 307	67,9	2 926	67,9	159	3,7	269	6,2	724	16,8
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	4 159	64,8	2 694	64,8	1 221	29,4	245	5,9	497	11,9

Tableau 1 (suite)

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné dans chaque ministère ou organisme

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Ministère ou organisme	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres des minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ressources naturelles Canada	3 676	44,4	1 633	44,4	99	2,7	174	4,7	465	12,6
Anciens Combattants Canada	2 864	73,1	2 093	73,1	92	3,2	216	7,5	362	12,6
Agence de la santé publique du Canada	1 991	68,3	1 360	68,3	66	3,3	131	6,6	382	19,2
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	1 634	62,5	1 021	62,5	55	3,4	114	7,0	274	16,8
Patrimoine canadien	1 581	67,2	1 063	67,2	64	4,0	79	5,0	186	11,8
Service des poursuites pénales du Canada	945	67,0	633	67,0	55	5,8	60	6,3	119	12,6
Bibliothèque et Archives Canada	900	60,4	544	60,4	67	7,4	58	6,4	79	8,8
Sécurité publique Canada	860	59,5	512	59,5	43	5,0	55	6,4	99	11,5
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	773	63,8	493	63,8	30	3,9	51	6,6	235	30,4
Ministère des Finances Canada	713	47,0	335	47,0	16	2,2	25	3,5	113	15,8
Commission de la fonction publique du Canada	690	65,1	449	65,1	28	4,1	58	8,4	100	14,5
Bureau du Conseil privé	656	54,9	360	54,9	29	4,4	35	5,3	85	13,0
École de la fonction publique du Canada	572	67,0	383	67,0	22	3,8	31	5,4	81	14,2
Bureau du directeur général des élections	568	51,1	290	51,1	20	3,5	40	7,0	80	14,1
Agence de promotion économique du Canada atlantique	568	64,8	368	64,8	17	3,0	31	5,5	25	4,4
Agence spatiale canadienne	557	42,0	234	42,0	9	1,6	28	5,0	78	14,0
Service administratif des tribunaux judiciaires	553	64,4	356	64,4	17	3,1	32	5,8	93	16,8
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	423	54,6	231	54,6	12	2,8	23	5,4	53	12,5

Tableau 1 (suite)

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné dans chaque ministère ou organisme

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Ministère ou organisme	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commission des libérations conditionnelles du Canada	394		314	79,7	21	5,3	25	6,3	42	10,7
Commission canadienne des grains	384		167	43,5	23	6,0	23	6,0	68	17,7
Infrastructure Canada	318		186	58,5	10	3,1	14	4,4	47	14,8
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	287		196	68,3	6	2,1	10	3,5	17	5,9
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	274		160	58,4	*	*	*	*	33	12,0
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	271		170	62,7	21	7,7	16	5,9	52	19,2
Commissariat à l'information du Canada et Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	251		147	58,6	13	5,2	11	4,4	26	10,4
Agence canadienne d'évaluation environnementale	204		142	69,6	13	6,4	10	4,9	20	9,8
Office des transports du Canada	203		123	60,6	*	*	13	6,4	29	14,3
Bureau de la sécurité des transports du Canada	203		63	31,0	*	*	7	3,4	16	7,9
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	190		123	64,7	*	*	17	8,9	46	24,2
Commission canadienne des droits de la personne	183		123	67,2	11	6,0	27	14,8	26	14,2
Registraire de la Cour suprême du Canada	182		105	57,7	8	4,4	14	7,7	8	4,4
Bureau du Commissaire aux langues officielles	159		110	69,2	*	*	10	6,3	14	8,8
Bureau du secrétaire du gouverneur général	140		82	58,6	*	*	11	7,9	16	11,4
Condition féminine Canada	86		75	87,2	*	*	8	9,3	11	12,8
Agence canadienne de développement économique du Nord	67		41	61,2	18	26,9	*	*	8	11,9

10 **Tableau 1 (suite)****Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné dans chaque ministère ou organisme**

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Ministère ou organisme	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres des minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	56	64,3	36	*	*	*	*	*	8	14,3
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada	53	58,5	31	*	*	*	*	*	8	15,1
Commission canadienne du lait	53	64,2	34	*	*	*	*	*	7	13,2
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	49	67,3	33	*	*	*	*	*	*	*
Comité des griefs des Forces canadiennes	38	63,2	24	*	*	*	*	*	*	*
Commission mixte internationale	28	42,9	12	*	*	*	*	*	*	*
Commissariat au lobbying du Canada	25	40,0	10	*	*	*	*	*	*	*
Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada	25	76,0	19	*	*	*	*	*	*	*
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	21	42,9	9	*	*	*	*	*	*	*
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada	19	73,7	14	*	*	*	*	*	*	*
Conseil des produits agricoles du Canada	18	61,1	11	*	*	*	*	*	*	*
Commission du droit d'auteur Canada	16	56,3	9	*	*	*	*	*	*	*
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	5	40,0	2	*	*	*	*	*	*	*
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	5	20,0	1	*	*	*	*	*	*	*
Total	180 681	54,3	98 051	5,1	9 232	5,1	10 204	5,6	24 849	13,8

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

§ Personnel civil seulement (les données concernant les membres des Forces armées canadiennes ne sont pas incluses parce que ce n'est pas le Conseil du Trésor qui est leur employeur)

† Les données de la Garde côtière canadienne sont comprises dans celles de Pêches et Océans Canada.

‡ Les données pour l'Administration de rétablissement agricole des Prairies sont comprises dans celles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

* Les petits nombres ont été supprimés.

Tableau 2**Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et région de travail**

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Région de travail	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres de minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve-et-Labrador	2 771	42,4	1 176	6,6	184	5,3	148	55	2,0	
Île-du-Prince-Édouard	1 521	63,1	959	2,8	42	7,0	106	36	2,4	
Nouvelle-Écosse	8 181	43,6	3 568	5,1	415	7,3	596	491	6,0	
Nouveau-Brunswick	6 664	56,7	3 778	3,6	237	5,3	356	168	2,5	
Québec (sans la RCN) [†]	20 068	52,2	10 468	2,1	423	3,3	656	2 099	10,5	
<i>RCN (Québec)</i> [†]	25 285	57,8	14 607	5,1	1 293	5,5	1 379	3 392	13,4	
<i>RCN (Ontario)</i> [†]	54 564	55,6	30 325	3,2	1 763	5,9	3 192	8 601	15,8	
RCN [‡] (Total)	79 849	56,3	44 932	3,8	3 056	5,7	4 571	11 993	15,0	
Ontario (sans la RCN) [†]	23 337	54,9	12 822	5,2	1 218	6,6	1 550	4 294	18,4	
Manitoba	6 472	56,6	3 664	14,8	959	6,3	407	633	9,8	
Saskatchewan	4 499	57,8	2 599	16,7	752	5,5	249	316	7,0	
Alberta	9 135	56,3	5 147	8,4	767	6,6	601	1 157	12,7	
Colombie-Britannique	15 856	48,9	7 747	6,0	954	5,4	859	3 339	21,1	
Yukon	286	61,2	175	17,1	49	7,7	22	13	4,5	
Territoires du Nord-Ouest	378	60,6	229	19,0	72	6,6	25	22	5,8	
Nunavut	231	55,0	127	33,8	78	6,1	14	18	7,8	
Extérieur du Canada	1 433	46,1	660	1,8	26	3,1	44	215	15,0	
Total	180 681	54,3	98 051	5,1	9 232	5,6	10 204	24 849	13,8	

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

[†] RCN désigne la région de la capitale nationale

[‡] La RCN comprend la RCN (Québec) et la RCN (Ontario).

Tableau 3**Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et catégorie professionnelle**

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Catégories professionnelles	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres de minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Groupe de la direction	5 228	46,4	2 426	46,4	179	3,4	279	5,3	461	8,8
EX (<i>Direction</i>)	4 928	45,7	2 252	45,7	171	3,5	256	5,2	444	9,0
LC (<i>Gestion du droit</i>) [†]	300	58,0	174	58,0	8	2,7	23	7,7	17	5,7
Scientifique et professionnelle	31 974	52,0	16 635	52,0	1 030	3,2	1 417	4,4	5 670	17,7
Administration et service extérieur	82 802	63,0	52 182	63,0	4 405	5,3	5 142	6,2	12 189	14,7
Technique	12 569	25,5	3 201	25,5	548	4,4	568	4,5	1 020	8,1
Soutien administratif	19 144	78,7	15 060	78,7	1 299	6,8	1 480	7,7	2 914	15,2
Exploitation	28 889	29,4	8 502	29,4	1 767	6,1	1 312	4,5	2 583	8,9
Non déterminé	75	60,0	45	60,0	*	*	6	8,0	12	16,0
Total	180 681	54,3	98 051	54,3	9 232	5,1	10 204	5,6	24 849	13,8

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

[†] Les membres du groupe LC sont inclus dans le groupe de la direction depuis 2011-2012.

* Les petits nombres ont été supprimés.

Tableau 4

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné selon l'échelle salariale

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Échelle salariale (\$)	Ensemble des employés		Femmes			Autochtones			Personnes handicapées			Membres de minorités visibles		
	Nombre	% de l'ensemble des employés	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]
Moins de 5 000	48	0,0	10	20,8	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*	*
5 000 à 9 999	115	0,1	35	30,4	0,0	*	*	*	7	6,1	0,1	*	*	*
10 000 à 14 999	62	0,0	44	71,0	0,0	*	*	*	*	*	*	6	9,7	0,0
15 000 à 19 999	155	0,1	111	71,6	0,1	6	3,9	0,1	10	6,5	0,1	19	12,3	0,1
20 000 à 24 999	251	0,1	195	77,7	0,2	19	7,6	0,2	14	5,6	0,1	38	15,1	0,2
25 000 à 29 999	370	0,2	292	78,9	0,3	24	6,5	0,3	28	7,6	0,3	62	16,8	0,2
30 000 à 34 999	378	0,2	325	86,0	0,3	12	3,2	0,1	17	4,5	0,2	59	15,6	0,2
35 000 à 39 999	1 676	0,9	1 286	76,7	1,3	90	5,4	1,0	89	5,3	0,9	164	9,8	0,7
40 000 à 44 999	3 804	2,1	2 669	70,2	2,7	238	6,3	2,6	311	8,2	3,0	578	15,2	2,3
45 000 à 49 999	14 764	8,2	10 368	70,2	10,6	961	6,5	10,4	1 077	7,3	10,6	2 048	13,9	8,2
50 000 à 54 999	19 778	10,9	13 573	68,6	13,8	1 183	6,0	12,8	1 230	6,2	12,1	2 948	14,9	11,9
55 000 à 59 999	16 888	9,3	10 981	65,0	11,2	898	5,3	9,7	946	5,6	9,3	2 367	14,0	9,5
60 000 à 64 999	14 209	7,9	8 257	58,1	8,4	742	5,2	8,0	814	5,7	8,0	1 771	12,5	7,1

Tableau 4 (suite)**Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné selon l'échelle salariale**

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Échelle salariale (\$)	Ensemble des employés		Femmes			Autochtones			Personnes handicapées			Membres de minorités visibles		
	Nombre	% de l'ensemble des employés	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]	Nombre	% de l'échelle salariale	% du groupe désigné [†]
65 000 à 69 999	13 903	7,7	7 288	52,4	7,4	774	5,6	8,4	822	5,9	8,1	1 827	13,1	7,4
70 000 à 74 999	18 067	10,0	6 828	37,8	7,0	1 236	6,8	13,4	751	4,2	7,4	2 223	12,3	8,9
75 000 à 79 999	9 845	5,4	5 214	53,0	5,3	412	4,2	4,5	481	4,9	4,7	1 443	14,7	5,8
80 000 à 84 999	17 598	9,7	8 348	47,4	8,5	993	5,6	10,8	1 090	6,2	10,7	2 223	13,0	9,2
85 000 à 89 999	7 357	4,1	3 911	53,2	4,0	329	4,5	3,6	371	5,0	3,6	1 304	17,7	5,2
90 000 à 94 999	7 782	4,3	3 804	48,9	3,9	251	3,2	2,7	373	4,8	3,7	1 053	13,5	4,2
95 000 à 99 999	8 235	4,6	3 374	41,0	3,4	245	3,0	2,7	426	5,2	4,2	1 378	16,7	5,5
100 000 et plus	25 396	14,1	11 138	43,9	11,4	815	3,2	8,8	1 341	5,3	13,1	3 269	12,9	13,2
Total	180 681	100,0	98 051	54,3	100,0	9 232	5,1	100,0	10 204	5,6	100,0	24 849	13,8	100,0

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

[†] EE : équité en matière d'emploi

* Les petits nombres ont été supprimés.

Tableau 5

Embauches, promotions et cessations d'emploi dans la fonction publique du Canada par groupe désigné

Aux termes des annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers (au 31 mars 2015)

Type d'action	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres de minorités visibles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Embauches	10 018	56,6	5 669	56,6	385	3,8	347	3,5	1 610	16,1
Promotions	10 920	57,1	6 239	57,1	442	4,0	450	4,1	1 558	14,3
Cessations d'emploi	12 974	55,5	7 202	55,5	668	5,1	1 025	7,9	1 289	9,9

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

Le terme « embauches » se rapporte au nombre de mesures de dotation qui ont ajoutées à l'effectif et portées à la liste de paie de la fonction publique du Canada entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Les données sur les « promotions » proviennent de la Commission de la fonction publique du Canada et comprennent de l'information provenant des ministères et organismes qui figurent aux annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et qui sont assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Le terme « cessations d'emploi » se rapporte à la situation des employés qui ont cessé de figurer sur la liste de paie de la fonction publique du Canada entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Les pourcentages représentent la part de chaque groupe désigné de toutes les actions de chaque type.

Voir les définitions des termes « embauches », « promotions » et « cessations d'emploi » à l'annexe B.

Tableau 6

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné selon le groupe d'âge

Employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers – Loi sur la gestion des finances publiques, annexes I et IV (au 31 mars 2013)

Groupe d'âge	Ensemble des employés		Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Membres de minorités visibles					
	Nombre	% de l'ensemble des employés	Nombre	% du groupe d'âge	Nombre	% du groupe d'âge	Nombre	% du groupe d'âge	Nombre	% du groupe d'âge	Nombre	% du groupe désigné [†]	Nombre	% du groupe désigné [†]
Moins de 20	36	0,0	13	36,1	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
20 à 24	1 822	1,0	1 029	56,5	1,0	4,5	25	1,4	0,2	306	16,8	1,2	16,8	1,2
25 à 29	10 422	5,8	5 911	56,7	6,0	4,4	207	2,0	2,0	1 896	18,2	7,6	18,2	7,6
30 à 34	20 252	11,2	11 136	55,0	11,4	4,6	935	2,9	5,8	3 370	16,6	13,6	16,6	13,6
35 à 39	26 510	14,7	14 919	56,3	15,2	4,9	1 295	3,7	9,5	4 385	16,5	17,6	16,5	17,6
40 à 44	27 384	15,2	15 357	56,1	15,7	5,8	1 596	4,8	12,9	4 140	15,1	16,7	15,1	16,7
45 à 49	27 953	15,5	15 431	55,2	15,7	6,1	1 714	6,0	16,5	3 863	13,8	15,5	13,8	15,5
50 à 54	32 372	17,9	17 464	53,9	17,8	5,1	1 644	7,4	23,4	3 261	10,1	13,1	10,1	13,1
55 à 59	21 918	12,1	11 236	51,3	11,5	4,4	975	8,5	18,3	2 138	9,8	8,6	9,8	8,6
60 à 64	9 077	5,0	4 348	47,9	4,4	4,6	422	9,7	8,6	987	10,9	4,0	10,9	4,0
65 à 69	2 445	1,4	1 034	42,3	1,1	4,2	102	10,0	2,4	402	16,4	1,6	16,4	1,6
70 et plus	490	0,3	173	35,3	0,2	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Total	180 681	100,0	98 051	54,3	100,0	5,1	10 204	5,6	100,0	24 849	13,8	100,0	13,8	100,0

Nota

La somme des chiffres relatifs aux groupes désignés ne correspond pas au total (Ensemble des employés) étant donné qu'il est possible qu'une personne se soit auto-identifiée comme étant membre de plus d'un groupe désigné et que les chiffres relatifs aux hommes sont compris dans le total.

† EE : équité en matière d'emploi

* Les petits nombres ont été supprimés.

Annexe B : Notes techniques

Administration publique centrale

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* stipule que le présent rapport doit viser les ministères et organismes de l'administration publique du Canada qui sont énumérés aux annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'administration publique centrale se compose de 67⁴ ministères, organismes et commissions pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur (voir le tableau 1). Les statistiques présentées dans ce rapport visent uniquement les employés de ces ministères, organismes et commissions, soit 180 681 personnes au 31 mars 2015.

Le présent rapport renferme de l'information sur les employés nommés pour une période indéterminée, les employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et les employés saisonniers, à l'exception des employés saisonniers qui étaient en congé non payé à la fin de mars de l'exercice visé. Il ne tient pas compte des étudiants ni des employés occasionnels, sauf ceux embauchés ultérieurement à titre d'employés nommés pour une période indéterminée, d'employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus ou d'employés saisonniers avant la fin de l'exercice. Les employés en congé non payé (p. ex., les employés qui sont en congé pour soins et éducation d'enfants d'âge préscolaire ou en congé d'études) ne figurent pas dans les tableaux.

En outre, les statistiques contenues dans le présent document ne tiennent pas compte des personnes nommées par le gouverneur en conseil, du personnel ministériel, des juges fédéraux et des sous-ministres, lesquels figurent également à la liste de paie de la fonction publique. Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les rapports annuels déposés au Parlement portent sur les exercices commençant le 1^{er} avril et se terminant le 31 mars.

Le présent rapport ne contient pas de statistiques au sujet des employeurs distincts énumérés à l'annexe V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les employeurs distincts qui comptent plus de 100 employés (p. ex., l'Agence du revenu du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments) sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, de soumettre leur rapport au Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada uniquement pour qu'ils soient présentés au Parlement en même temps que le présent rapport. On peut consulter les rapports sur l'équité en matière d'emploi de ces employeurs distincts en visitant leur site Web ou en communiquant directement avec eux.

4. Le nouveau Service canadien d'appui aux tribunaux réunit en un seul organisme consolidé 11 anciens tribunaux administratifs, dont 8 étaient inclus dans les rapports des exercices précédents : le Conseil canadien des relations industrielles; le Greffe du Tribunal de la concurrence; le Tribunal canadien du commerce extérieur; le Tribunal de la dotation de la fonction publique; le Tribunal d'appel des transports du Canada; le Greffe du Tribunal des revendications particulières; le Tribunal canadien des droits de la personne; et le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

Les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada produisent également leur propre rapport sur l'équité en matière d'emploi, lequel est déposé au Parlement en même temps que les rapports des employeurs distincts.

Données concernant les personnes appartenant aux groupes désignés

Pour assurer la cohérence des données présentées dans ce rapport, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines utilise des renseignements sur tous les employés dont le Conseil du Trésor est l'employeur aux termes des annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Depuis 2011-2012, les effectifs de la catégorie de la direction comprennent le groupe LC (groupe professionnel Gestion du droit), et ce facteur doit être pris en compte dans la comparaison des données historiques.

Tous les tableaux, sauf ceux qui concernent les femmes, contiennent des données obtenues au moyen de l'auto-identification. Ces données sont fournies sur une base volontaire par les employés et sont conservées séparément et en lieu sûr par le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines dans la Banque de données sur l'équité en emploi. Elles peuvent également provenir de l'auto-déclaration des personnes qui font une demande d'emploi à la fonction publique au moyen du Système de ressource de la fonction publique de la Commission de la fonction publique du Canada. Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, la Commission de la fonction publique du Canada et les ministères de l'administration publique centrale procèdent à un rapprochement des données chaque année pour s'assurer que l'information provenant du Système de ressource de la fonction publique, de la Banque de données sur l'équité en emploi et des dossiers des titulaires correspond bien à l'information des sources ministérielles.

L'intégralité et l'exactitude des données sur l'équité en matière d'emploi au sein de l'administration publique centrale dépendent de la volonté des employés de déclarer leur appartenance à un groupe désigné et de celle des ministères de leur en donner l'occasion. Les employés, y compris ceux qui sont recrutés comme étudiants ou employés occasionnels, peuvent fournir cette information au moment où ils entrent au service d'un ministère ou encore dans le cadre de campagnes ou de sondages ministériels sur le sujet. Ils peuvent aussi remplir, en tout temps, un formulaire d'auto-identification qu'ils peuvent obtenir auprès du coordonnateur de l'équité en matière d'emploi de leur ministère.

Définitions

Autochtones : Désigne les Indiens, les Inuits et les Métis.

Auto-déclaration : Renseignements fournis volontairement par les candidats dans le cadre des processus de nomination à des fins statistiques liées aux nominations et, dans le cas des processus visant les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, à des fins de détermination de l'admissibilité.

Auto-identification : Collecte de renseignements sur l'équité en matière d'emploi fournis volontairement par les employés. Les renseignements sont recueillis à des fins statistiques pour analyser et surveiller les progrès des groupes désignés évoluant dans la fonction publique fédérale et aux fins de la production de rapports sur la représentativité de l'effectif.

Cessations d'emploi : Le nombre d'employés (p. ex., employés nommés pour une période indéterminée, employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et employés saisonniers) rayés de la liste de paie de la fonction publique; cela peut comprendre plus d'une entrée par personne par exercice. Le nombre de cessations d'emploi inclut les fonctionnaires qui ont pris leur retraite, ceux qui ont démissionné et ceux dont la période d'emploi déterminée a pris fin.

Disponibilité au sein de la population active : Pour l'administration publique centrale, signifie la disponibilité estimative des personnes appartenant aux groupes désignés sous forme de pourcentage de l'ensemble de la population active. Pour l'administration publique centrale, la disponibilité au sein de la population active est fondée sur le nombre de citoyens canadiens qui occupent, sur le marché du travail canadien, des emplois qui correspondent notamment aux emplois au sein de l'administration publique centrale. La disponibilité est déterminée selon des estimations qui se fondent sur le Recensement de 2011, et les estimations relatives aux personnes handicapées proviennent notamment des données recueillies par Statistique Canada dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012.

Durée d'emploi : La période pendant laquelle une personne est employée.

Embauches : Le nombre de mesures de dotation qui ont été ajoutées à l'effectif au cours du dernier exercice financier. Cela comprend les employés nommés pour une période indéterminée et les employés saisonniers, les employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus ainsi que les étudiants et les employés occasionnels dont la situation d'emploi a changé et qui sont devenus des employés nommés pour une période indéterminée, des employés nommés pour une période déterminée de trois mois et plus ou des employés saisonniers. Les embauches

mesurent le nombre d'employés qui sont entrés dans la fonction publique, et elles peuvent comprendre plus d'une mesure de dotation par personne par exercice.

Employé nommé pour une période indéterminée : Personne nommée pour une durée indéfinie au sein de la fonction publique.

Employé occasionnel : Personne recrutée par un ministère ou un organisme pour une période déterminée ne dépassant pas 90 jours au cours de l'année civile. Les employés occasionnels ne sont pas compris dans les chiffres sur la représentation.

Employé saisonnier : Personne recrutée pour effectuer un travail de façon cyclique, c'est-à-dire pour une saison ou une partie de l'année.

Femmes : L'un des groupes visés par l'équité en matière d'emploi en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Groupes désignés : Comprend les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles.

Membres de minorités visibles : Personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Personnes handicapées : Personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et :

- ▶ soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi;
- ▶ soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison de leur déficience.

Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi actuel ou dans leur lieu de travail actuel.

Promotions : Nombre de nominations, au cours du dernier exercice, à un poste dont le niveau de rémunération maximal est supérieur à celui du poste précédent, soit au sein du même groupe ou sous-groupe professionnel, soit dans un groupe ou sous-groupe différent.